

RÈGLEMENT 01-277-31

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN D'AJOUTER LA
CATÉGORIE D'USAGES C.2C:42 À MÊME LA
ZONE 0146

À LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par l'ajout de la catégorie d'usage C.2C:42 à même la zone 0146 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

1^o le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

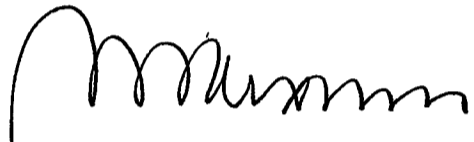
ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS »

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

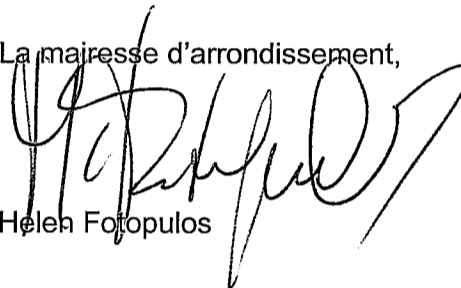
Avis de motion	6 novembre 2006
Résolution d'adoption	5 février 2007
Certificat de conformité	21 mars 2007
Publication complétée	
Entrée en vigueur	21 mars 2007

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopulos